



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 8990 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Installation d'un manège place
du Maréchal de Lattre de
Tassigny
du 14 mai au 30 juin 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L.2213-6 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que Monsieur Eric CUNY, industriel forain, sollicite l'autorisation d'installer son manège pour enfants place du Maréchal de Lattre de Tassigny, du vendredi 14 mai au mercredi 30 juin 2021 ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Monsieur Eric CUNY, industriel forain, est autorisé à installer son manège pour enfants, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, partie centrale, du vendredi 14 mai au mercredi 30 juin 2021 ; étant précisé qu'en aucune façon ce dernier ne devra porter préjudice aux terrasses et étalages ayant fait l'objet en leur temps d'une autorisation municipale.

Article 2. - Monsieur Eric CUNY devra se conformer en tous points aux dispositions du règlement de Police et acquitter entre les mains du receveur-placier le montant des droits de place s'élevant à 15,05 € par jour d'ouverture.

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT
Le vendredi 07 mai 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Presse
- Industriel Forain
- URCA
- M. le Receveur-Placier
- Affichage
- Cheffe de Pôle TCV
- Dossier Mairie